

COMMUNE DE SARDENT

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Délibération n°2025/04

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

ID : 023-212316806-20250220-202504-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/02/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 11

**Etaient présents** : Mmes Angélique THELIOL, Patricia ANGELINI, Fanny LAPORTE-CADILLON, Sandra TERRACOL,

Ms GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAK Jérôme, DUGUET Pierre, GAUTHIER Christian, Pascal LESOUPLE, Jérôme CANDORET,

**Etaient absents et excusés** : Mmes Joëlle FAUCCONNET, Christelle BAUMET, Ms David CHASSAGNE, Régis GUYONNET,

Mme Joëlle FAUCCONNET donne procuration à M Pierre DUGUET

**Secrétaire de séance** : Mme Angélique THELIOL

**Objet : Tableau de classement des voies**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, à la suite de la rencontre avec M PLEIDEL Philippe expliquant un décret issu de la loi 3DS impose aux collectivités d'identifier et de nommer l'ensemble des voies ouvertes à la circulation (routes, rues places...) qu'elles soient privées ou publiques.

Le tableau de classement de la voirie communale joue un rôle essentiel pour l'attribution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de l'Etat ainsi que sur le volet réglementaire toutes communes doivent délibérer sur les noms de voies publiques et privées ouvertes à la circulation. Ce recensement du domaine public permet de connaître les droits et obligations qui s'y rattachent (domanialité du patrimoine routier, rayon d'action des pouvoirs de police, entretien, responsabilité de l'élu).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer ce devis avec l'entreprise GEOPTIS pour un montant de 6 720,00€ T.T.C.

Fait et délibéré en Mairie

Pour copie conforme

En Mairie, le 20/02/2025

Publié, le 21/02/2025

Transmis, le 21/02/2025

Certifié exécutoire

Le Maire, Thierry GAILLARD



La secrétaire de séance, Angélique THELIOL

Signé électroniquement par : Thierry  
GAILLARD  
Date de signature : 21/02/2025  
Qualité : Maire